

Concours 2018

Parcours « Concepteur - Conceptrice Son »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PRE-REQUIS

Les candidat(e)s doivent :

- être âgé(e)s de plus de 18 ans (soit 18 ans révolus au minimum) et de moins de 25 ans (soit 24 ans au maximum) au 1^{er} septembre 2018, sans dérogation possible.
- être titulaires du baccalauréat et d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).
- posséder les connaissances et aptitudes suivantes :
 - Mathématiques, Physique : niveau BAC +1 scientifique min requis (*cf page suivante*)
 - Bonne culture générale, littéraire, artistique contemporaine (photo, arts plastiques, cinéma, musique) et théâtrale.
 - Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives.
 - Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle. Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, etc...).

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance des deux ouvrages suivants : *Pour une écriture du son*, Daniel Deshays, Ed. Klincksieck Paris, 2006. *Entendre le cinéma*, Daniel Deshays, Ed. Klincksieck Paris, 2010.

Candidat(e)s non ressortissant(e)s de l'Union européenne

Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s non ressortissant(e)s des pays de l'Union Européenne et/ou titulaires d'un diplôme étranger obtenu dans un pays extérieur à l'Union Européenne, sous réserve d'être titulaires :

- d'un diplôme de niveau bac+2 ou équivalent à 120 crédits ECTS, transmis impérativement dans une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ;
- et du *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir les candidat(e)s ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau bac+2, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Commission interne d'examen des candidatures

Seuls les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures sont autorisé(e)s à concourir.

Convocation

A compter de début avril 2018, les candidats autorisés à concourir reçoivent une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidats peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge supérieure.

Connaissances demandées en Mathématiques et en Physique

PHYSIQUE

Electricité et électromagnétisme

Intensité du courant, tension électrique, valeurs moyennes et efficaces de ces grandeurs. Puissance et énergie électrique.

Loi des nœuds, loi des mailles, loi d'Ohm, théorème de superposition. Résistance, conductivité, résistivité.

Electromoteurs – générateurs, électromoteurs – récepteurs. Modèles de Thévenin et de Norton.

Condensateur, champ électrique, force électrostatique. Champs magnétiques produits par des courants.

Loi de Laplace. Flux magnétique.

Loi de Faraday : $e = -d\phi/dt$

Applications : f.e.m. induite dans un conducteur rectiligne, loi de Lenz, auto-induction, modèle d'une bobine, transformateur.

Impédance et admittance des dipôles élémentaires. Dipôles élémentaires associés en série et en parallèle.

Mécanique

Cinématique du point : mouvements rectiligne et curviligne. Relation fondamentale de la dynamique newtonienne.

Energie potentielle, énergie cinétique, travail d'une force. Loi de conservation de l'énergie.

Oscillateurs

Equation différentielle des oscillateurs mécaniques et électriques amortis et non amortis à un degré de liberté. Oscillations libres et forcées de ces systèmes. Régimes transitoires et permanents

Fréquence propre, résonance, bande passante, facteur de qualité, facteur de puissance.

Ondes

Ondes progressives sinusoïdales. Interférences.

Ondes stationnaires. Phénomènes de résonance associés aux ondes stationnaires.

MATHEMATIQUES

Calcul intégral

Intégrale d'une fonction continue. Intégration par parties. Changement de variables affines.

Résolution des équations différentielles linéaires homogènes à coefficients constants du premier et du second ordre.

Nombres complexes

Formes algébriques et trigonométriques des nombres complexes. Représentation géométrique d'un nombre complexe.

Modules et arguments des nombres complexes. Formule de Moivre.

Fonctions logarithmes, exponentielles et puissances Développements limités.

Dérivées des fonctions usuelles, interprétation géométrique de la dérivée

EPREUVES

Admissibilité

- **Admissibilité 1** sur un dossier de recherche: projet de réalisation sonore sur un thème donné :

Sujet : « Vous réaliserez à partir de sons que vous aurez enregistrés vous-même une courte séquence sans texte ni musique dont le sujet sera : « **le portrait sonore d'un grand espace architectural ou bien d'une activité professionnelle dans son exercice. Au choix** ». Cette courte séquence devra rester compréhensible par l'auditeur ».

Ce dossier de recherche comprendra :

- a) Un document sonore, réalisé en deux exemplaires ne dépassant pas 3 minutes, sur **CD AUDIO gravé au format WAV ou AIFF (format compressé refusé)**. La réalisation sera structurée par la prise de son, le montage et le mixage effectués avec les moyens dont dispose le/la candidat(e), même rudimentaires.
- b) Un texte en deux exemplaires justifiant la démarche de réflexion, de conception et de réalisation ne dépassant pas 6 pages dactylographiées de format A4.

Le/la candidat(e) devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche : son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Il est à adresser à l'ENSATT avec les pièces justificatives entre 18 décembre 2017 et le 26 janvier 2018 date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2018 Parcours Concepteur – Conceptrice Son»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Ce dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du/de la candidat(e) à l'ENSATT.

Attention : ***Seuls les dossiers de recherche des candidat(e)s régulièrement inscrit(e)s et autorisé(e)s à se présenter seront examinés par le jury.*** En raison des délais de traitement des inscriptions, la décision de la commission d'examen des candidatures ne pourra pas être notifiée aux candidat(e)s avant l'envoi de cette première épreuve. Il est recommandé aux candidat(e)s d'adresser, autant que possible, leur dossier de recherche avec leur dossier de candidature sans attendre la date limite d'envoi.

Le jury d'admissibilité se réunira le **30 Mars 2018**.

Admissibilité 2

Les candidat(e)s ayant satisfait à cette épreuve seront convoqué(e)s par courrier postal pour les épreuves suivantes le **3 mai 2018**. (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*)

- une épreuve écrite de physique (durée 1h30), coefficient 1
- une épreuve écrite d'analyse de textes et/ou de documents audiovisuels (durée 1h30) coefficient 1

Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s par affichage à l'Ensatt, à l'épreuve d'admission le **4 mai 2018**

Ils/elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du/de la candidat(e) et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat(e)s non admis(es) à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats d'admission figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

INSCRIPTIONS

du 18 décembre 2017 au 26 janvier 2018 (clôture à 17 h, heure de Paris)

Pré-inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr

- Le/la candidat(e) complète et valide les 4 pages du formulaire d'inscription en ligne jusqu'à ce que son numéro d'inscription s'affiche sur son écran d'ordinateur. Ceci atteste que l'inscription est bien enregistrée.

Envoi par courrier du dossier de candidature

- A compter du 18 décembre 2017 et au plus tard le 26 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi, le/la candidat(e) envoie par courrier les pièces justificatives demandées et son dossier de recherche d'admissibilité à

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Tout dossier non conforme sera invalide. Il est conseillé de rassembler tous les documents nécessaires avant de s'inscrire.
- Les droits d'inscription au concours s'élèvent à 86 euros et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s. Ils ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.

Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.